

<http://www.lesechos.fr/patrimoine/impots/020608851234-impot-sur-le-revenu---majoration-de-la>

Météo

Découvrez

Rechercher Recherche avancée

Sur tout le site

Bourse

Bilans

M'abonner

Mes newsletters

Bourse
Finances perso
Entrepreneur
Actualité
Idées-Débats
Management
Régions
Culture-Voyage
Luxe
Outils
Services
Journal

Dossier | Interview | Banc d'essai | Match | **Actualité** | Guide | Documents

Finances Personnelles Impôts Actualité

Partager :



Impôt sur le revenu : majoration de la dernière tranche

[18/06/10 - 16H00]

La réforme des retraites introduit un nouveau prélèvement de 1% sur la tranche à 40 % de l'impôt sur le revenu. Nos simulations.

BERNARD LE COURT Les Echos

Sur le même sujet

Reforme des retraites : qui est concerné ?

Réforme des retraites : simulation pour un couple fortuné

La création d'un prélèvement supplémentaire de 1 % sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu (IR) augmente l'imposition des personnes les plus fiscalisées de 1 à 2 % dans la plupart des cas. Rappelons, qu'aujourd'hui, il existe quatre tranches d'impôt sur le revenu : 5,5%, puis 14%, puis 30% puis 40%.

La réforme des retraites prévoit qu'une contribution supplémentaire de 1% sera acquittée par les foyers les plus aisés qui sont imposés dans la tranche de 40%. Cette mesure devrait rapporter 230 millions d'euros dès 2011 et 290 millions d'euros d'ici 2020 selon les simulations du gouvernement.

Les revenus touchés : à partir de 69.783 euros

Cette contribution supplémentaire de 1% se traduira par une hausse d'un point de la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu (41% au lieu de 40% aujourd'hui). Cette augmentation s'appliquera aux revenus annuels supérieurs à 69.783 euros, selon le barème en vigueur en 2010.

Aujourd'hui, la tranche maximale, c'est-à-dire celle de 40 %, est atteinte par un célibataire (une part) qui a un revenu de 69.783 euros. Un couple (deux parts) qui a un revenu de 139.566 euros se trouve également dans cette tranche maximale de 40 %. Dans ces deux cas, ces contribuables verront leur impôt sur le revenu augmenter.

Cette imposition supplémentaire ne sera pas prise en compte dans le calcul du bouclier fiscal.

Une hausse d'imposition pouvant dépasser 2 %

L'impôt d'un célibataire qui a actuellement des revenus annuels de 100.000 euros passe de 23.538 euros à 23.740 euros, soit 202 euros de plus à payer, ce qui représente une hausse proche de 1 %. En revanche, notre célibataire qui a des revenus de 500.000 euros voit son impôt augmenter de plus de 2 %.

Célibataire, une part			
Salaire	100.000 euros	300.000 euros	500.000 euros
Revenu imposable	90.000	286.052	486.052
Impôt avant la réforme	23.538	101.958	181.958
Impôt après la réforme	23.740	104.121	186.121
Différence = Impôt supplémentaire à payer	202 euros	2.163 euros	4.163 euros

Source : Cyrus Conseil

Pour un couple sans enfant (deux parts) l'augmentation d'imposition est plus faible. Ainsi, par exemple, pour un revenu identique de 300.000 euros, alors qu'un célibataire paiera 2.163 euros de plus, le couple ayant les mêmes revenus ne subira qu'une hausse de son impôt de 1.465 euros.

Couple, deux parts

COMPARATEUR DE CRÉDITS ET D'ASSURANCES



Faites des économies avec Empruntis

Financez votre projet immobilier
Assurez votre véhicule
Regroupez vos crédits

Partenaires

Services

- Annonces Immobilières**
- Crédit Immobilier**
- Immobilier d'entreprise**
- Location Bureaux**
- Immobilier de prestige**
- Mode & Design**
- Courtier en ligne**
- Espace trading**
- Gérer votre patrimoine**

<http://www.lesechos.fr/patrimoine/impots/020608851234-impot-sur-le-revenu---majoration-de-la->

Salaire	160.000 euros	300.000 euros	500.000 euros	1.000.000 euros
Revenu imposable	146.052	286.052	486.052	986.052
Impôt avant la réforme	33.496	89.496	169.496	369.496
Impôt après la réforme	33.561	90.961	172.961	377.961
Différence = impôt supplémentaire à payer	65 euros	1.465 euros	3.465 euros	8.465 euros

Source : Cyrus Conseil

Quoiqu'il en soit notre couple très aisé verra aussi son impôt sur le revenu augmenter. Avec des revenus annuels de 500.000 euros son impôt connaîtra une hausse légèrement supérieure à 2 %. Avec des revenus de un million d'euros, l'augmentation d'impôt sur le revenu atteint presque 2,3 %.

Partager :



Plan du site

La bourse	Les secteurs	Débats	L'actualité par région	Entrepreneur	Les Echos sur mobile
L'actualité boursière	Le journal	Vos commentaires	Culture	Management	Vos alertes
Communiqués entreprises	Les sociétés citées	Nos forums	Nos fils RSS	Nos biographies	Nos Newsletters
Finances personnelles	Nos archives	Nos blogs	Les dernières dépêches	Emploi	Météo
Le Cercle Les Echos	Portail Vidéos	Les Echos Wine Club			

Abonnements / Espace clients / Publicité

Abonnement Pack (journal + web)	Espace clients	Publicité: Lesechosmedias
Abonnement Web		

Sites web du groupe

Investir	Les Echos Voyage	Conférences	L'Institut Les Echos	Série limitée	Radio Classique
Enjeux-Les Echos	Bilansgratuits	Salon des Entrepreneurs	Les Echos Formation	Les Echos ePaper	Connaissance des Arts
Capital Finance	Eurostaf	Les Echos de la Franchise	EchoSup	LeCrible.fr	La Fugue

Rediffusion | C.G.U./C.G.V. | Prestataires | Publicité | Plan du site | Charte lesechos | Aide

Tous droits réservés - Les Echos 2010

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à informer les personnes qui fournissent des données nominatives sur notre site de leurs droits, notamment de leur droit d'accès et de rectification sur ces données nominatives. Nous nous engageons à prendre toutes précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers.